



COMMUNIQUE de PRESSE

Carcassonne, le 21 novembre 2018

Dispositif d'accompagnement des maires pour la mise en sécurité des bâtiments - post inondations du 15/10/18

Suite aux inondations du 15/10/2018, les maires des communes déclarées en catastrophes naturelles doivent faire face à de nombreuses dégradations de bâtiments, publics ou privés, pouvant menacer la sécurité publique.

Aussi, l'État met en place, avec l'aide de Carcassonne Agglo et grâce à l'appui technique et juridique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement de Haute Garonne (ADIL 31), un dispositif d'accompagnement des maires pour leur permettre de prendre les mesures de police nécessaires.

Un fonds de 50 000 €, subventionné intégralement par l'État, va permettre de financer un premier volet de 43 diagnostics de la structure des bâtiments les plus dégradés.

L'intervention est déclenchée par signalement des maires uniquement, à l'adresse mail suivante : signalement.batiment@aude.gouv.fr

Contact presse :
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*
04.68.10.27.87
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*
04.68.10.29.82